

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TOUROUVRE-AU-PERCHE
SEANCE DU VENDREDI 12 NOVEMBRE 2021

Nombre en exercice : 39
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 30

Convocation : 05/11/2021
Affichage : 19/11/2021

Le vendredi 12 novembre deux mille vingt et un à dix-huit heures les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle Georges Brassens sur la commune déléguée de Tourouvre sous la présidence de Monsieur Franck POIRIER, Maire, après convocation légale du 05/11/2021.

Présents : M. POIRIER Franck, M. AGIN Didier, M. BOUTTIER Jean-Jacques, M. DESMONTS Noël, M. DEVISE Gérard, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M. DUGUET Christian, Mme ENGRAND Corinne, Mme FONTAINE Estelle, M. GUEUGNON Jean-Edouard, M. GUYOT Philippe, M. HAGHEBAERT Frédéric, Mme LAMARRE Nicole, M. LARRIVIERE Jean, M. LEPRETRE Laurent, Mme LESSIRARD Emmanuelle, M. MANNOURY Christophe, Mme MARTIN Valérie, Mme MARTIN Jocelyne, Mme MASSE Maryse, M. PETIT Bruno, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme RICHARD Céline.

Absents Excusés : M. ANQUETIL Dominique (donne pouvoir à M. GUYOT Philippe), Mme BEAUDOIRE Céline, M. BEAUDOIRE Julien, M. BILLON Arnaud, M. BLANCHARD Cyril, Mme CLAVEAU Sandra (donne pouvoir à Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie), Mme FEUGUEUR Stéphanie (donne pouvoir à M. BOUTTIER Jean-Jacques), Mme GOSNET Cindy (donne pouvoir à M. MANNOURY Christophe), M. MANNOURY César, M. MASSON Didier, Mme PARENT Marie (donne pouvoir à M. PETIT Bruno), Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M. DEVISE Gérard), M. SIMONNET Marc, Mme VIELJEUX Georgina, Mme WINCZURA Karine.

Assistai(ent) également :

Mme VALERY Nelly - Responsable des services
Madame MASSE Maryse est désignée secrétaire de séance.

Assistai(ent) également :

Mme VALERY Nelly - Responsable des services
Madame MASSE Maryse est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1° Désignation d'un secrétaire de séance

2° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 septembre 2021

3° Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal

4° Présentation de Madame Jeanne PRIVAT, Conciliateur de justice

5° Présentation de Monsieur Benoit POHU, agent auprès de la CDC des Hauts du Perche, en charge du développement économique et de l'attraction du territoire

6° Labélisation Station Verte : présentation du dispositif

7° Opération de revitalisation des territoires : groupe de travail

8° Opération de travaux au commerce et logement situés au n°21, rue du 13 août 1944 à Tourouvre :

- Avenants aux lots :
- N°5 Menuiseries intérieures – cloisons – doublage isolation
- N°6 Electricité
- N°8 Sols souples

9° Opération de travaux de démolition de 3 immeubles à Randonnai :

- Avenant n°1 au lot Désamiantage

10° Opération de construction d'une boulangerie à Randonnai : convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Orne Habitat

11° Opération de travaux structurants sur des équipements communaux (études) :

- Contrats de maîtrise d'œuvre : Dojo, stades de Tourouvre et Randonnai, gîte communal (accès PMR),

12° Budget Principal et budgets annexes – 2021 :

- Budget Principal : décision modificative n°2 et emprunt 2021
- Budget annexe Juchereau : décision modificative n°1 et solde du budget
- Budget annexe Commerce au n°21 rue du 13 août 1944 : décision modificative n°2 et emprunt 2021

13° Cession d'une parcelle de terrain à Tourouvre, rue Charles de Gaulle

14° Demandes de subventions :

- Association « les badistes de l'Etoile »
- Association « Les Baladins du Perche »
- Association « L'étoile du Perche » (club de foot) et conventionnement

15° Création d'un ossuaire à Bubertré

16° Centre de gestion de l'Orne : adhésion à la mission « référent signalement »

17° TE61 :

- modification des statuts
- rapport d'activité 2020
- liste des projets d'Effacement des réseaux

18° SIAEP : rapports 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

19° SPA : conventionnement 2021 (avenant) et 2022

20° Groupement de défense sanitaire de l'Orne : convention pour la lutte contre le frelon asiatique

Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame MASSE Maryse est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 septembre 2021

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 16 septembre 2021.

Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal :

DECISION N°2021-095

Décide d'accepter le devis n°DV000450 du 7 septembre 2021 de l'entreprise **MOUSSET Jean-Paul et Fils La Vigne 61560 ST GERMAIN DE MARTIGNY** concernant la **réhabilitation de l'ossuaire pour un montant de 237,77 € HT sur la commune déléguée de Randonnai,**

DECISION N°2021-096

Décide d'accepter le mandat simple sans exclusivité de vente n°9325 du 25 août 2021 de **LAIR IMMOBILIER, 2, Place du Général de Gaulle 61400 Mortagne au Perche** concernant la mise en **vente du presbytère pour un montant de 150 000 € (hors honoraires du mandataire, de 9 000 €) sur la commune déléguée de La Poterie au Perche.**

DECISION N°2021-097

Décide d'accepter la demande de **remboursement d'un tiers pour un montant de 7.25 €** suite au dysfonctionnement de la borne d'entrée de l'**aire de camping-car.**

DECISION N°2021-098

Décide d'accepter la **modification du contrat de travail à durée déterminée** pour mener à bien la mission de **Conseiller Numérique**, comme suit :

« ARTICLE 3 - DUREE DU CONTRAT ET PERIODE D'ESSAI

Le présent **contrat est conclu pour une durée de deux ans, à compter du 13 septembre 2021**, renouvelable sur décision expresse dans la limite de 6 ans.

Le co-contractant est soumis à une période d'essai initiale de deux mois.

Cette période d'essai peut être renouvelée une fois pour une durée de 2 mois maximum. »

Les autres articles du contrat restent inchangés.

DECISION N°2021-099

Décide d'accepter la demande de Mme DUVAL Céline domiciliée 3 rue du Faubourg St Eloi 61400 MORTAGNE AU PERCHE pour la **location du logement situé Allée de la Gare sur la commune déléguée de Tourouvre à compter du 1^{er} octobre 2021, montant du loyer 328 €/mois hors charges.**

DECISION N°2021-100

Décide d'accepter le devis n°DE00004327 du 23 septembre 2021 de **Perche Info 7 place de la République 61400 MORTAGNE AU PERCHE** concernant l'achat d'une **imprimante multifonctions HP Officejet 8015 d'un montant de 285,32 € HT sur la commune déléguée de Prépotin.**

DECISION N°2021-101

Décide d'accepter le devis n°21-09-130 du 16 septembre 2021 de **MMS VOIRIES Les Giguères 61270 LES GENETTES** concernant le **balayage mécanisé des caniveaux d'un montant de 975 € HT sur les communes déléguées de Bubertré, Lignerolles, Randonnai et La Poterie au Perche.**

Décision n°2021-102

Décide d'accepter le devis n°325145-V1 du 21 septembre 2021 de **Bodet Campanaires 7 Impasse des Longs Réages 22190 PLERIN** concernant la **remise en service des sonneries des cloches de l'église Saint Evroult d'un montant de 2 097,12 € HT sur la commune déléguée de Champs.**

Décision n°2021-103

Décide d'accepter le devis n° 691 du 20 septembre 2021 des **Pépinières Lemonnier Les Ecoulouettes 61250 FORGES** concernant le **paysagement du bourg sur la RD 930 d'un montant de 1 147,94 € HT sur la commune déléguée de Lignerolles.**

Décision n°2021-104

Décide d'accepter le devis n° 4 du 4 octobre 2021 de **M. LAMBERT Philippe La Boussetière Tourouvre 61190 TOUROUVRE AU PERCHE** concernant la **préparation et la plantation pour le paysagement du bourg sur la RD 930 d'un montant de 3240 € TTC sur la commune déléguée de Lignerolles.**

Décision n°2021-105

Décide d'accepter le contrat de location n°E7869752 du 8 octobre 2021 de **DIAC LOCATION 14 Avenue du Pavé Neuf 93168 NOISY-LE-GRAND** concernant la **location d'un véhicule DACIA SPRING d'un montant de 190,61 € TTC par mois sur la commune de Tourouvre au Perche.**

Décision n°2021-106

Décide d'accepter le devis n°2847 du 8 octobre 2021 de **Conty 61 42 rue Lazare Carnot 61000 ALENCON** concernant **l'acquisition et l'abonnement d'un téléphone portable sur la commune de Tourouvre-au-Perche (conseiller numérique) :**

- **Abonnement : 14 € HT par mois**
- **Matériel : 177,50 € HT**

Décision n°2021-107

Décide d'accepter les termes de la demande **d'adhésion du 08/10/2021 du C.A.U.E de l'Orne** pour un montant de **350 €**, pour la commune de Tourouvre au Perche.

Décision n°2021-108

Décide d'accepter le devis n° DE00004321 du 21 septembre 2021 de **Perche Info 7 place de la République 61400 MORTAGNE AU PERCHE** concernant **l'acquisition de matériel informatique et numérique pour le conseiller numérique, pour un montant de 7323.33€ HT (ordinateurs à disposition du public)**, sur la commune de Tourouvre-au-Perche.

Décision n°2021-109

Décide d'accepter les devis ci-après du 13 septembre 2021 de **Conty 61 42 rue Lazare Carnot 61000 ALENCON** concernant **l'acquisition de matériel informatique pour le conseiller numérique** sur la commune de Tourouvre-au-Perche :

- **Devis n°2331 : acquisition d'une tablette Samsung Galaxy TAB S6 Lite WI-FI d'un montant de 369 € HT**
- **Devis n°2334 : acquisition d'un vidéoprojecteur Beno MH536 d'un montant de 537 € HT**
- **Devis n°2335 : acquisition d'un écran de projection portable 4/3 d'un montant de 279 € HT**
- **Devis n°2365 : acquisition d'une imprimante HP Office Jet 200 d'un montant de 244 € HT et d'un scanner de documents d'un montant de 233 € HT**

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre de l'opération « Equipement pour la mission de conseiller numérique sur la commune de Tourouvre au Perche », une demande de financement à hauteur de 80% de la dépense cumulée de 10338.33 € HT a été faite au titre des fonds européens LEADER. Monsieur DEVISE Gérard et la Conseillère Numérique nouvellement recrutée, ont présenté le dossier au comité de programmation du Groupe d'Action Locale du Pays du Perche Ornaïs, en octobre dernier. Monsieur DUGUET Christian indique que le dossier a reçu un écho positif des membres. La commune recevra une notification, vraisemblablement de sélection, courant novembre.

Monsieur DEVISE Gérard informe que l'activité est lancée, une programmation et les modalités de contact de la Conseillère numérique seront envoyées aux communes déléguées prochainement (plaquette).

Décision n°2021-110

Décide d'accepter la demande de **remboursement pour un montant de 31,50 €** suite à l'annulation du contrat de **réservation numéro 539 au gîte communal** sur la commune déléguée de Tourouvre.

Décision n°2021-111

Décide d'accepter le devis n° 60000081202/3 du 8 octobre 2021 de **Chubb Sicli Rue François Arago BP 46 14123 IFS** concernant la **fourniture de panneaux règlementaires et de deux extincteurs pour le garage mis en location Route de La Poterie pour un montant de 356,03 € HT** sur la commune déléguée de Randonnai.

Décision n°2021-112

Décide d'accepter la proposition de convention individuelle de transfert de compétence pour la maintenance équipement sportif de **Te61 6 rue de Gâtel 61250 VALFRAMBERT** concernant le **remplacement des appareillages d'éclairage du terrain de football pour un montant de 2 580,47 € HT sur la commune déléguée de Tourouvre.**

Décision n°2021-113

Décide d'accepter le devis n°DE00004382 du 15 octobre 2021 de **Perche Info 7 Place de la République 61400 MORTAGNE AU PERCHE** concernant le **reconditionnement d'un poste informatique et l'installation d'une nouvelle licence Microsoft (bureau du Maire) pour un montant de 367,50 € HT sur la commune de Tourouvre au Perche.**

Décision n°2021-114

Décide d'accepter le devis n°VD001664 du 13 octobre 2021 de **AZNETWORK 40 rue Ampère 61000 ALENCON** concernant **l'hébergement des données informatiques (comptabilité, NAS) sur la commune de Tourouvre au Perche :**

- **Abonnement mensuel : 376,50 € HT**
- **Frais de mise en service : 700 € HT**

Décision n°2021-115

Décide d'accepter le devis n°2939 du 20 octobre 2021 de **Conty 61 42 rue Lazare Carnot 61000 ALENCON** concernant **l'installation de l'ADSL à la Mairie sur la commune déléguée de Bresolettes :**

- **Installation et frais d'accès au service : 280 € HT**
- **Equipement : 89 € HT**
- **Abonnement mensuel : 40 € HT**

Décision n°2021-116

Décide d'accepter le devis n° H6WKCRZH-1 du 14 octobre 2021 de **Sécurité Ouest Services Centre d'affaires Le Phénix 1283 avenue de Paris 50000 SAINT LO** concernant **l'installation d'une télésurveillance à la salle des mariages sur la commune déléguée de Tourouvre :**

- **Frais de mise en service : 124,58 € HT**
- **Abonnement mensuel : 35,89 € HT**

Décision n°2021-117

Décide d'accepter le devis n° 2591 du 1^{er} octobre 2021 de **Conty 61 42 rue Lazare Carnot 61000 ALENCON** concernant la **location de matériel informatique (ordinateurs portables avec double écran) pour les postes de Direction et Comptabilité-Secrétariat en itinérance (Bivilliers, Bresolettes, Champs, Prépotin) sur la commune de Tourouvre au Perche :**

- **Contrat de 4 ans, périodicité trimestrielle, loyer 285 € HT**

Décision n°2021-118

Décide de signer les **conventions de mise à disposition à titre gratuit à Monsieur Joël SALIOU et au Club Ados de la CDC des Hauts du Perche**

-Commune déléguée de TOUROUVRE :

- **Monsieur Joël SALIOU (partenariat culturel avec la commune et les structures intercommunales – du 9 au 12 Décembre 2021): Salle des Mariages**
- **Club Ados de la CDC des Hauts du Perche : Salle patchwork**

Décision n°2021-119

Décide d'accepter le devis n°DE00004432 du 29 octobre 2021 de **Perche Info 7 Place de la République 61400 MORTAGNE AU PERCHE** concernant la mise en place d'une **carte SSD sur l'ordinateur Lenovo (télétravail) pour un montant de 94.66 € HT sur la commune de Tourouvre au Perche.**

Présentation de Madame Jeanne PRIVAT, Conciliateur de justice

Monsieur le Maire présente Madame Jeanne PRIVAT, conciliateur de justice sur le territoire. Monsieur le Maire rappelle que la mission est effectuée sur l'hexagone par des personnes nommées par le président de la cour d'appel. Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Le recours au conciliateur de justice est gratuit. Depuis 2020 toutes les affaires de moins de 5000 € ne peuvent plus être transmises au greffe directement. En cas de litige, celui-ci peut être saisi avant d'intenter une action en justice.

Madame Jeanne PRIVAT précise que le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige. Le conciliateur de justice réunit les parties à la conciliation. Les parties peuvent être accompagnées d'une personne de leur choix (avocat, époux(se), concubin, etc.). La solution qu'il propose doit être homologuée par la justice.

Compétences :

Situations pour lesquelles le conciliateur est compétent	Situations pour lesquelles il n'est pas compétent
<ul style="list-style-type: none">- Problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen),- Différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires- Différends relatifs à un contrat de travail- Litiges de la consommation- Litiges entre commerçants- Litiges en matière de droit rural- Litiges en matière prud'homale	<ul style="list-style-type: none">- Litiges en matière d'état civil (qui sont soumis à une rectification administrative ou judiciaire)- Conflits familiaux (pensions alimentaires, résidence des enfants, etc.), qui sont de la compétence du juge aux affaires familiales- Conflits avec l'administration (vous pouvez saisir le Défenseur des droits ou le tribunal administratif)

Monsieur le Maire informe que le conciliateur de justice, tient des permanences depuis le 19 octobre dernier, les mardis après-midi à la mairie de Tourouvre au Perche, Place Louis Debray – Tourouvre, sur rendez-vous. Contact : 02.33.25.74.55

Présentation de Monsieur Benoit POHU, agent auprès de la CDC des Hauts du Perche, en charge du développement économique et de l'attractivité du territoire.

Monsieur le Maire présente Monsieur Benoit POHU, nouveau développeur économique sur la Communauté de communes des Hauts du Perche. Monsieur Benoit POHU expose son rôle au sein de la CDC des Hauts du Perche : poursuivre le travail en matière de développement économique et d'attractivité du territoire. Abonder l'inventaire en cours sur les secteurs économiques. Rencontrer les entreprises, les artisans, les commerçants, les professionnels de santé (rencontres, réunions informatives, conférences, ...) ; le but étant, entre autres, de créer du lien entre les différents acteurs et intervenants (ex : Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat). Attirer d'autres acteurs économiques, proposer des parcelles dans les zones artisanales et industrielles et travailler sur le dossier des perspectives économiques du site de la Verrerie à Tourouvre.

Monsieur Benoit POHU indique qu'il travaille en binôme avec le chef de projet « Petites villes de demain » dans le cadre de la mise en place d'une Opération de Revitalisation de Territoire sur la CDC des Hauts du Perche. Des réunions annuelles de tous les acteurs économiques seront organisées sur les communes.

Une première réunion a eu lieu à Longny les Villages avec les entrepreneurs de la ZA des Réhardière, qui a connu un vif succès. D'autres sont programmées : Tourouvre / Randonnai / St Maurice / Neuilly sur Eure.

Monsieur Benoit POHU indique qu'un questionnaire à destination des entreprises sera mis en ligne prochainement et rappelle qu'il reste mobile sur tout le territoire et demeure à la disposition de tous.

Point 2021-11-01a

Labélisation Station Verte : présentation du dispositif

Monsieur le Maire expose que, par courrier reçu le 22 octobre dernier, la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige, a notifié la labélisation de la commune nouvelle « STATION VERTE ». Les dispositions de ce label sont rappelées dans la délibération n°2020-10-014 du 17/11/2020. Ce label écotouristique porte sur la prise en compte et le respect de la diversité, le tourisme lent. Il met en avant le patrimoine culturel, architectural, les artistes, les artisans, les commerçants et les producteurs locaux. Mesdames Sandra CLAVEAU et Virginie DJENNADI ont eu en charge le dossier de candidature, la commune rejoint le réseau des communes Ornaises (Bagnoles de l'Orne, Bellême, La Ferté Macé, Le Mêle sur Sarthe, Vimoutiers).

Madame Virginie DJENNADI indique que des panneaux signétiques seront posés aux entrées de bourgs des communes déléguées. En 2022, deux animations auront lieu sur la commune déléguée de Tourouvre (fête nationale des stations vertes, fête du terroir), en association avec les associations locales. Les années suivantes, des animations seront organisées en alternance sur les communes déléguées.

Point 2021-11-01b

Opération de revitalisation des territoires : groupe de travail

Monsieur Christian DUGUET rappelle l'élaboration en cours d'une Opération de Revitalisation de Territoire sur le territoire de la CDC des Hauts du Perche. L'ORT est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-bourgs. L'ambition est d'élaborer un projet global à visée d'attractivité du territoire : la revitalisation commerciale, l'habitat, la transition écologique, la mobilité, la santé, le numérique, la culture ou encore le patrimoine. L'ambition est d'élaborer un projet de territoire d'ici juin 2022.

Ce dispositif s'adresse aux collectivités volontaires qui souhaitent élaborer un projet de territoire tourné prioritairement vers la consolidation des fonctions de centralité. Sur la CDC des Hauts du Perche 5 pôles ont été définis :

- Charencey : Saint Maurice les Charencey
- Longny les Villages : Longny au Perche et Neuilly sur Eure
- Tourouvre au Perche : Randonnai et Tourouvre.

Une cohérence des projets entre ces 5 pôles devra être appliquée.

Dans ce cadre la CDC des Hauts Perche a, d'une part, missionné le cabinet GILSON pour qu'une étude soit faite sur ces territoires (diagnostic concentré sur les centres bourgs / stratégie de revitalisation et déclinaison opérationnelle), et, d'autre part, embauché un chef de projet ORT.

Monsieur Christian DUGUET indique qu'en parallèle un groupe de travail au sein de la commune de Tourouvre au Perche, composé de citoyens et de conseillers municipaux, a constitué un document de Projet de Développement Territorial intégrant un diagnostic du territoire, le cadre du PLUI et une proposition de projet territorial dit « Projet de territoire ».

Il convient dès à présent de poursuivre cette réflexion au cœur du projet d'ORT sur le territoire intercommunal et élargir ce groupe de travail (citoyen et élu). Monsieur Christian DUGUET invite les membres du conseil intéressés à se faire connaître soit auprès de la mairie soit auprès de lui.

DELIBERATION 2021-11-02a

Opération de travaux au commerce et logement situés au n°21 rue du 13 août 1944 à Tourouvre :

Lot 5 (Menuiseries intérieures – cloisons – doublage isolation) : avenant n°2

Vu la délibération n°2020-10-11 du 15 octobre 2020 portant sur l'opération de travaux de réhabilitation d'un commerce et d'un logement situés au n°21 rue du 13 août 1944 – Tourouvre : consultation des entreprises,

Vu la décision n°2020-124 du 10 décembre 2020 portant attribution des lots de travaux pour ladite opération,

Monsieur le Maire expose les travaux complémentaires pour le Lot 5 (Menuiseries intérieures – cloisons – doublage isolation) :

- cloisonnement et doublage complémentaire R2
- habillage lucarne (infiltrations)

Commerce : + 35.53 € HT

Logement : + 918.10 € HT

Marché initial : 43 098.94 € HT

Avenant n°1 : + 3 787.77 € HT (+8.79%) cf délibération n°2021-05-03 du 21/05/2021

Avenant n°2 : + 953.63 € HT (+2.21%)

Montant global porté à : 47 840.34 € HT

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°2 exposé supra,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2021-11-02b

Opération de travaux au commerce et logement situés au n°21 rue du 13 août 1944 à Tourouvre :

Lot 5 (Menuiseries intérieures – cloisons – doublage isolation) : avenant n°3

Vu la délibération n°2020-10-11 du 15 octobre 2020 portant sur l'opération de travaux de réhabilitation d'un commerce et d'un logement situés au n°21 rue du 13 août 1944 – Tourouvre : consultation des entreprises,

Vu la décision n°2020-124 du 10 décembre 2020 portant attribution des lots de travaux pour ladite opération,

Monsieur le Maire expose les travaux complémentaires pour le Lot 5 (Menuiseries intérieures – cloisons – doublage isolation) :

- main courante escalier

Logement : + 274.32 € HT

Marché initial : 43 098.94 € HT

Avenant n°1 : + 3 787.77 € HT (+8.79%) cf délibération n°2021-05-03 du 21/05/2021

Avenant n°2 : + 953.63 € HT (+2.21%) cf délibération n°2021-11-02b du 12/11/2021

Avenant n°3 : + 274.32 € HT (+0.64%)

Montant global porté à : 48 114.66 € HT

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°3 exposé supra,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2021-11-02c

Opération de travaux au commerce et logement situés au n°21 rue du 13 août 1944 à Tourouvre :

Lot 6 (Electricité) : avenant n°2

Vu la délibération n°2020-10-11 du 15 octobre 2020 portant sur l'opération de travaux de réhabilitation d'un commerce et d'un logement situés au n°21 rue du 13 août 1944 – Tourouvre : consultation des entreprises,

Vu la décision n°2020-124 du 10 décembre 2020 portant attribution des lots de travaux pour ladite opération,

Monsieur le Maire expose les travaux complémentaires pour le Lot 6 (Electricité) :

- remplacement de 5 luminaires aux caves

Commerce : + 375.21 € HT

Marché initial : 23 000.00 € HT

Avenant n°1 : + 1 760.11 € HT (+7.65%) cf délibération n°2021-05-04 du 21/05/2021

Avenant n°2 : + 375.21 € HT (+1.63%)

Montant global porté à : 25 135.32 € HT

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°2 exposé supra,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2021-11-02d

Opération de travaux au commerce et logement situés au n°21 rue du 13 août 1944 à Tourouvre :

Lot 9 (peinture) : avenant n°1

Vu la délibération n°2020-10-11 du 15 octobre 2020 portant sur l'opération de travaux de réhabilitation d'un commerce et d'un logement situés au n°21 rue du 13 août 1944 – Tourouvre : consultation des entreprises,

Vu la décision n°2020-124 du 10 décembre 2020 portant attribution des lots de travaux pour ladite opération,

Monsieur le Maire expose les travaux complémentaires pour le Lot 9 (peinture) : avenant n°1

Moins-value : Peinture extérieure au commerce / Plus-value : Peinture extérieure et plafond au logement

Commerce : -927.08 € HT

Logement : + 807.80 € HT

Marché initial : 18 031.54 € HT

Avenant n°1 : - 119.28 € HT (-0.66%)

Montant global porté à : 17 912.26 € HT

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°1 exposé supra,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2021-11-02e

Opération de travaux au commerce et logement situés au n°21 rue du 13 août 1944 à Tourouvre : Lot 8 (sols souples) : avenant n°1

Vu la délibération n°2020-10-11 du 15 octobre 2020 portant sur l'opération de travaux de réhabilitation d'un commerce et d'un logement situés au n°21 rue du 13 août 1944 – Tourouvre : consultation des entreprises,

Vu la décision n°2020-124 du 10 décembre 2020 portant attribution des lots de travaux pour ladite opération,

Monsieur le Maire expose les travaux complémentaires pour le Lot 8 (sols souples) :

- revêtement PVC au niveau de l'entrée, la cuisine et les toilettes

Logement : + 1040.00 € HT

Marché initial : 2 625.50 € HT

Avenant n°1 : + 1 040.00 € HT (+39.61%)

Montant global porté à : 3 665.50 € HT

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°1 exposé supra,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2021-11-03

Opération de démolition totale de deux maisons rue Sainte Anne et partielle d'une maison rue de la mairie à Randonnai :

- **Lot 3 gros œuvre : avenant n°1**

Vu la délibération n°2021-06-02 du 29 juin 2021 portant sur l'opération de travaux de démolition totale de 2 maisons rue de Sainte Anne et partielle d'une maison rue de la mairie à Randonnai : attributions des lots 1 à 3,

Vu la décision n°2021-087 du 22 juillet 2021 portant sur l'opération de travaux exposée ci-dessus : attribution du lot 4,

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à des travaux complémentaires de désaminatage à l'immeuble situé n°1 rue de la Mairie, le diagnostic initial avant travaux n'étant pas complet.

Marché initial : 17 288.00€ HT

Avenant n°1 : 2 590.00 € HT (+14.98%)

Montant global porté à : 19 878.00 € HT

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°1 exposé supra,

DEMANDE qu'un recours soit fait auprès du diagnostiqueur,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2021-11-04a

Opération de construction de 14 logements et un commerce sur les communes déléguées de Tourouvre et Randonnai

Vu la délibération n°2021-02-01 du 10 février 2021 portant « Opération de travaux de VRD – construction de logements sociaux et d'un commerce par Orne Habitat », autorisant notamment la poursuite de ladite opération et validant le plan de financement,

Monsieur le Maire rappelle que l'opération de travaux exposée ci-dessus concerne la construction de :

- Tourouvre : « le Parc – 6 logements sociaux », « le Buisson – 4 logements sociaux »
- Randonnai : « 4 logements sociaux – un commerce Boulangerie »

Monsieur le Maire expose que sur la commune déléguée de Randonnai :

- d'une part, les constructions seront faites sur la parcelle communale cadastrée Section 343B n°831 (86a97ca). Il convient de distinguer l'emprise foncière des constructions de 4 logements (y compris leurs parties privatives) et le domaine public (voies et abords),
 - d'autre part, la commune étant pleinement partie prenante à la construction de la boulangerie et considérant qu'il serait opportun d'optimiser les moyens techniques, financiers et humains : il convient d'établir une convention de délégation de co-maîtrise d'ouvrage avec Orne Habitat.
- Monsieur le Maire indique que la construction dudit commerce est estimée à 312 000€ TTC,
Enfin, Monsieur le Maire demande délégation au conseil municipal pour poursuivre la recherche de financements auprès de toutes entités pour l'ensemble de l'opération exposée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix Pour et une abstention :

- **AUTORISE la cession, sur la commune déléguée de Randonnai, de l'emprise foncière des 4 logements sociaux et leurs parties privatives, exposée ci-dessus, pour 10 € symboliques à Orne Habitat ; les frais d'acte et de géomètre étant supportés par l'acheteur. L'Office notarial de Tourouvre sera en charge d'établir l'acte notarié.**
- **AUTORISE la signature d'une convention de délégation de co-maîtrise d'ouvrage avec Orne Habitat dans le cadre de la construction d'une boulangerie sur la commune déléguée de Randonnai,**
- **DONNE délégation à Monsieur le Maire pour poursuivre la recherche de financements auprès de toutes entités pour l'ensemble de l'opération exposée, et procéder à toutes démarches afférentes,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document, avant-contrat, acte notarié en lien avec ce dossier de vente et toutes pièces à venir.**

DELIBERATION 2021-11-04b

Aménagement de l'entrée de bourg de la commune déléguée de Randonnai : rescindement d'immeubles

Vu la délibération n°2021-06-02 du 29 juin 2021 portant « Commune déléguée de Randonnai – Opération de démolition totale de deux maisons rue Sainte Anne et partielle d'une maison rue de la mairie : attribution des lots de travaux »,

Vu la décision n°2021-087 portant « Opération de « démolition totale de deux maisons rue Sainte Anne et partielle d'une maison rue de la mairie sur la commune déléguée de Randonnai : attribution du lot 4 Charpente couverture Bardage »,

Monsieur le Maire rappelle l'opération de travaux exposée ci-dessus dans le cadre de l'aménagement de l'entrée de bourg de la commune déléguée de Randonnai et propose qu'une demande de subvention soit faite auprès du Département de l'Orne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE délégation à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de partenaires, notamment le Conseil Département de l'Orne, des subventions pour le financement de l'opération exposée ci-dessus,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.**

DELIBERATION 2021-11-05

Opération de travaux structurants sur des équipements communaux (études) : Contrats de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire expose que dans le contexte d'établissement sur le territoire intercommunal d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et d'une Opération de revitalisation de territoire (ORT), il convient de se pencher dès à présent sur la faisabilité des opérations de travaux structurants, à savoir dans une première phase d'études pour les sites suivants :

- Dojo : réhabilitation du bâtiment dans son intégralité
- Stades de Tourouvre et Randonnai : extérieurs et bâtiments
- Gîte communal : accès PMR en rez de chaussée
- Mairie de Tourouvre : isolation et réhabilitation des combles : local dédiée à l'archivage

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DONNE délégation à Monsieur le Maire pour lancer une consultation en maîtrise d'œuvre et études pour les projets exposés ci-dessus.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2021-11-06a

Budget principal – Décision Modificative n°2 du BP 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du budget primitif principal 2021, la décision modificative n°1 – 2021,

Monsieur le Maire expose que la commission des finances s'est réunie le 22 octobre 2021 et propose que soient réévalués les crédits votés au budget :

- pour la section d'investissement : un ajustement des crédits portés aux opérations de travaux et une inscription des recettes d'investissement suite aux notifications DETR,

- pour la section de fonctionnement : un ajustement des crédits portés aux chapitres 011, charges à caractère général, chapitre 012, charges de personnel, au compte 657363, une subvention au BP annexe 21, rue du 13 août 1944 et une inscription des recettes de fonctionnement, qui concernent une compensation de l'Etat des pertes de recettes du bloc communal 2020 ainsi que l'encaissement de l'excédent du BP annexe Lotissement Juchereau (vente de terrains),

Considérant qu'il convient de réajuster les crédits budgétaires,

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°2 afférente au budget principal 2021, ci-annexée, expose qu'il convient de contractualiser un nouvel emprunt d'un montant de 100 000 € pour le budget principal de l'exercice 2021, et qu'une consultation a été lancée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n°2 afférente au budget principal 2021, telle que ci-annexée.

- DONNE délégation à Monsieur le Maire pour finaliser la contractualisation afférente auprès d'un organisme prêteur,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2021-11-06b

Budget annexe Lotissement Juchereau – Décision Modificative n°1 du BP 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du budget primitif annexe Lotissement Juchereau 2021,

Vu la cession des 3 terrains en totalité,

M. le Maire expose que la commission des finances s'est réunie le 22 octobre 2021 et propose que soient réévalués les crédits votés au budget :

- pour la section de fonctionnement : un ajustement des crédits portés aux chapitres 65, autres charges de gestion courante, et 70, produits des services, du domaine et ventes diverses,

Considérant qu'il convient de réajuster les crédits budgétaires,

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°1 afférente au budget annexe Lotissement Juchereau 2021, ci-annexée, expose qu'il convient de transférer l'excédent du budget annexe vers le Budget principal et rembourser l'avance au budget principal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n°1 afférente au budget annexe Lotissement Juchereau 2021, telle que ci-annexée.

- DONNE un avis favorable au transfert de l'excédent du budget annexe vers le budget principal et au remboursement de l'avance au budget principal,

- AUTORISE Monsieur le Maire et Mme la Trésorière à la conduite à bonne fin du dossier et à clôturer définitivement le budget annexe Lotissement Juchereau.

DELIBERATION 2021-11-06c

Budget annexe commerce 21 rue du 13 août 1944 – Décision Modificative n°1 du BP 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du budget primitif annexe commerce du 21, rue du 13 août 1944,

Monsieur le Maire expose que la commission des finances s'est réunie le 22 octobre 2021 et propose que soient réévalués les crédits votés au budget :

- pour la section d'investissement : un ajustement des crédits portés à l'opération de travaux de réhabilitation d'un commerce et d'un logement,
- pour la section de fonctionnement : un ajustement des crédits portés aux chapitres 77, produits exceptionnels correspondant à une subvention du budget principal,

Considérant qu'il convient de réajuster les crédits budgétaires,

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°1 afférente au budget annexe commerce 21, rue du 13 août 1944, ci-annexée, expose qu'il convient de contractualiser un nouvel emprunt d'un montant de 213 000 € pour le budget annexe commerce 21, rue du 13 août 1944, et qu'une consultation a été lancée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-APPROUVE la décision modificative n°1 afférente au budget annexe commerce 21 rue du 13 août 1944, telle que ci-annexée.

-DONNE délégation à Monsieur le Maire pour finaliser la contractualisation afférente auprès d'un organisme prêteur,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2021-11-07

Cession d'une parcelle de terrain à Tourouvre, rue Charles de Gaulle - RD5

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le certificat d'urbanisme n°Cub 061 491 21 P0020 du 18/06/2021 portant sur la parcelle communale, située Le Buisson - rue Charles de Gaulle, sur la commune déléguée de Tourouvre, cadastrée Section ZN n°83, d'une contenance de 25a75ca,

Vu l'avis des Domaines en date du 19 mai 2021,

Monsieur le Maire propose la cession, pour partie, de la parcelle cadastrée ZN83 sur la commune déléguée de Tourouvre (2050 m² environ)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE la cession partielle de la parcelle de terrain situé Le Buisson - rue Charles de Gaulle sur la commune déléguée de Tourouvre, cadastrée Section ZN n°83, pour une contenance de 2050m² environ, à hauteur de 22€ le mètre carré,

- DECIDE que les frais de bornage sont à la charge de la commune,

- DECIDE que les frais d'acte sont à la charge de l'acheteur,

- DESIGNE l'Office notarial de la commune déléguée de Tourouvre pour accomplir les formalités administratives afférentes à ladite transaction, la SCP GERVAIS Gaëlle - DECAEN Catherine & POTIER Eric,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2021-11-08a

Demandes de subventions : associations « les badistes de l'Etoile » et « Les baladins du Perche »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits votés au budget primitif 2021,

Vu la demande de subvention de l'association « Les Badistes de l'Etoile » d'un montant de 300€, Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'une nouvelle association sur la commune qui a pour objet la pratique du badminton,

Vu la demande de subvention de l'association « les Baladins du Perche » d'un montant de 1170€, Monsieur le Maire précise expose que l'association a pour projet deux représentations théâtrales sur le territoire en 2022 (14/05 et 21/05) : Les Percheronnades,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix Pour, Mme FONTAINE Estelle ne prend pas part au vote :

- DECIDE de l'attribution de subventions comme suit :

- l'association « Les Badistes de l'Etoile » : 300€

- l'association « les Baladins du Perche » : 500€

DELIBERATION 2021-11-08b

Demandes de subventions : association l'étoile du Perche

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'association « l'association l'étoile du Perche » auprès de la commune de Tourouvre au Perche dans le cadre d'un projet d'acquisition d'un véhicule de type mini bus de 9 places,

Vu le plan de financement proposé par ladite association :

OPERATION : ACQUISITION D'UN MINIBUS 9 PLACES par l'Association L'Etoile du Perche (27 774.28 € HT – 33 277.38 € TTC)

	ORGANISME	%	MONTANT	
DEPENSE	Association l'étoile du Perche - Tourouvre au Perche	100,00%	33 277.38 €	TTC
RECETTE	Fédération Française de Football	50,00%	16 638.68 €	
	Région Normandie	19,75%	6 319.35 €	
	Département de l'Orne	19,75%	6 319.35 €	
	Commune de Tourouvre au Perche	9,88%	4 000,00 €	
		Total	33 277.38 €	

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du développement de la pratique du sport sur la commune et de l'accompagnement de la collectivité aux projets structurants des associations sur le territoire, il serait opportun d'octroyer une subvention à l'association L'étoile du Perche pour l'acquisition d'un mini bus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 4 000€ pour l'acquisition d'un véhicule exposé ci-dessus

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin de ladite opération de financement.

DELIBERATION 2021-11-08c

Acquisition d'un minibus de 9 places par l'Association L'Etoile du Perche

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'association « l'association l'étoile du Perche » auprès de la commune de Tourouvre au Perche dans le cadre d'un projet d'acquisition d'un véhicule de type mini bus de 9 places : une demande de financement communal à hauteur de 4000€,

Vu la délibération n° 2021-11-08b du 12/11/2021 portant « Demandes de subventions : association l'étoile du Perche », la commune accordant une subvention de 4000€ dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule exposé ci-dessus,

Considérant la commune partie prenante au projet d'acquisition dudit véhicule, Monsieur le Maire expose qu'il convient de conventionner avec l'association « l'association l'étoile du Perche » dans le cadre du partenariat financier exposé ci-dessus et d'établir les modalités d'utilisation et d'entretien du véhicule sur le territoire :

Le versement de la subvention est assorti de l'établissement d'une convention entre la commune et « l'association l'étoile du Perche », exposant notamment que l'utilisation étant prioritairement au bénéfice de l'association l'étoile du Perche, l'entretien courant étant à la charge de la commune et, une extension d'utilisation pouvant être instaurée dans le cadre d'une mutualisation de l'équipement sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE délégation à Monsieur le Maire pour établir une convention avec l'association l'Etoile du Perche, dans le cadre des conditions d'octroi de la subvention d'équipement de 4000€ pour l'acquisition d'un mini bus de 9 places et selon les points exposés supra,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin de ladite opération de financement.**

DELIBERATION 2021-11-09

Création d'un ossuaire sur la commune déléguée de Bubertré

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2223-7 et suivants confiant au maire la police des funérailles et des lieux de sépulture,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2223-4, confiant au maire le soin d'affecter à perpétuité un ossuaire dans le cimetière communal,

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir dans le cimetière un ossuaire convenablement aménagé où les restes des personnes qui étaient inhumées dans le terrain commun sont aussitôt réinhumés à l'issue du délai de rotation, ainsi que les restes des personnes qui étaient inhumés dans les concessions non renouvelées ou ayant fait l'objet d'une procédure de reprise pour état d'abandon,

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de prévoir dans le cimetière de la commune de Bubertré

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de la création d'un d'ossuaire sur la commune déléguée de Bubertré,**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin de ladite opération de financement.**

DELIBERATION 2021-11-10

Centre de Gestion de l'Orne : adhésion à la mission « référent signalement »

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 6 quater A,

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26-2,

Vu la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique,

Vu l'accord relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la Fonction Publique du 30 novembre 2018,

Vu la Charte de fonctionnement des dispositifs de signalement et de traitement des situations de violences sexuelles, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes de la DGAFP, édition 2019,

Vu l'article 80 de loi du 6 août 2019 modifiant la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires qui a instauré « un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements ».

Vu l'avis favorable de la commission du Personnel de la commune de Tourouvre-au-Perche réunie en date du 02/11/2021,

Il concerne les administrations, les collectivités territoriales et les établissements publics ; le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique en fixe le cadre réglementaire.

Afin de permettre aux collectivités et établissements concernés de remplir cette nouvelle obligation et par voie de convention, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Orne propose une nouvelle mission optionnelle « référent signalement », mutualisée à l'échelle régionale, opérationnelle à compter du 1^{er} septembre 2021.

L'adhésion à cette mission permettra :

- aux agents de la collectivité de faire appel, le cas échéant, au référent mutualisé des Centres de Gestion pour le recueil de leurs signalements, leur orientation vers les services et professionnels concernés ou les autorités compétentes ;
- à la collectivité de bénéficier d'un service professionnel et indépendant qui garantit la stricte confidentialité et discrétion professionnelle dans le traitement de la mission ;
- de répondre aux obligations en matière de signalement.

L'adhésion à ce service est proposée de manière gracieuse. Chaque signalement suivi fera l'objet d'une facturation d'un montant de 335 € à la collectivité employeur.

La convention est convenue pour une durée de trois ans à la date d'arrivée au CDG 61. A cette échéance une nouvelle convention sera passée entre les parties si celles-ci désirent poursuivre le partenariat.

De son côté, la collectivité s'engage notamment à informer l'ensemble de ses agents de l'existence de ce dispositif et des modalités pour y avoir accès.

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette mission,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE le Monsieur Le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes que propose le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Orne.

DELIBERATION 2021-11-11

Actualisation des statuts du TE61 et son annexe

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courriel du Président du Te61 du 30 septembre 2021 rappelant que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du Te61 doivent être adaptés en permanence, en particulier pour pouvoir répondre aux attentes des collectivités ou groupements (EPCI) auprès du Syndicat.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de sa séance du 29 septembre dernier, diverses modifications aux statuts actuels, qui ont été acceptées, portant notamment sur :

- les nouvelles dispositions, notamment liées aux enjeux de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015, permettant au Te61 de prendre des participations dans des sociétés de projets, d'ouvrir la possibilité de créer une Société d'Economie Mixte (SEM) en lien avec les activités du Syndicat, et pour faire face à la diversité croissante des besoins des communes mais aussi des groupements de collectivités territoriales (EPCI) adhérentes ;

- et permettre aux groupements de collectivités d'adhérer au Te61 qui dispose de techniciens, de marchés et de compétences spécialisées telles que le diagnostic de ses installations d'éclairages publics et les éventuels travaux qui en découleront.

Après cet exposé, Monsieur le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur ces modifications statutaires et à prendre acte des changements intervenus dans la composition des collectivités membres du Te61.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE les modifications statutaires ci-dessus,**
- **PREND ACTE des changements intervenus dans la composition de la liste des collectivités adhérentes.**

DELIBERATION 2021-11-13

Te61 : liste des projets d'Effacement des réseaux

Monsieur le Maire expose qu'il convient de lister les projets d'effacement sur la commune nouvelle afin d'établir un programme pluriannuel et coordonner les travaux avec les différents concessionnaires. Le TE61 propose qu'une réunion de coordination soit faite en mars 2022. Aussi pour chaque opération, une estimation des coûts devra être faite, permettant une programmation pluriannuelle coordonnée entre les différents intervenants et financeurs. Monsieur Philippe GUYOT a recensé les besoins auprès des 10 communes déléguées :

COMMUNES DELEGUEES	TE61		
	EFFACEMENT RESEAUX		Eclairage public
	ELECTRICITE (Enedis)	TELEPHONIE (Orange)	
AUTHEUIL	Le Moncel		
BIVILLIERS	SANS OBJET	Du moulin de la Pelleterie jusqu'au lieu-dit Thoriel D282	SANS OBJET
BRESOLLETES	Du lieu-dit de la Cherchinerie à la Cristerie	Du lieu-dit de la Cherchinerie jusqu'au domaine des étangs (Randonnai)	SANS OBJET
BUBERTRE	SANS OBJET	SANS OBJET	Le Bourg (10 points d'éclairage) Transformateur Leds
CHAMPS	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET
LIGNEROLLES	Route du Lavoir jusqu'au Bois Gerboux		SANS OBJET
	Lieu-dit Montchauvel		SANS OBJET
LA POTERIE AU PERCHE	D378 Intersection de la RN12 jusqu'à l'entrée du bourg		SANS OBJET
PREPOTIN	D930 sur toute l'étendue du Hameau du Perrier (900 mètres)		SANS OBJET
RANDONNAI	RD918 (600 mètres) Dans le cadre d'une opération de travaux pour l'aménagement d'un carrefour giratoire		
	Route de Bresolletes (865 mètres)		
	Allée des Gaillons		
TOUROUVRE	Le Buisson (Projet maison Orne Habitat) A venir		
	Le Parc (Projet Maison Orne Habitat)		
	La Babonnière		
	Avenue du Chevalier de Tourouvre Rue Honoré Mercier (250 mètres)		
	Rue Honoré Mercier depuis la rue principale Totalité de la rue du Parc (400 mètres)		
	Quartier du Riantz		
	La Charbonnerie et Maison Saint Gilles		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de transmettre au TE61 la liste exhaustive exposée ci-dessus en matière de besoins d'effacement des réseaux sur les communes déléguées,**
- **DEMANDE qu'une estimation financière soit faite par projet.**

DELIBERATION 2021-11-14

Comité syndical du SIAEP du Haut Perche : Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau Potable - 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition du SIAEP du Haut Perche pour une validation des quatre Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau Potable – 2020 qui concernent le périmètre Syndicat :

- l'ex SMAEP du Haut Perche,
- l'ex service d'eau de Randonnai,
- l'ex service d'eau de Réveillon,
- la Régie du SIAEP du Haut PERCHE ».

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal a été destinataire des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2020 sur le territoire, établis conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivité Territoriales (courriel du 20/10/2021).

Le service est géré au niveau intercommunal par le SIAEP du Haut Perche dont les compétences liées au service sont : la production, la protection de l'ouvrage de prélèvement, le traitement, le transfert, le stockage, la distribution.

Aussi, il est à souligner que l'approvisionnement de Randonnai n'est pas sécurisé.

Monsieur PETIT Bruno précise que des analyses sur le territoire sont faites régulièrement, les résultats sont à disposition des communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'ensemble des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2019 (RPOQS 2019) : l'ex SMAEP du Haut Perche, l'ex service d'eau de Randonnai, l'ex service d'eau de Réveillon, la Régie du SIAEP du Haut PERCHE.**

DELIBERATION 2021-11-15

SPA : conventionnement 2021 (avenant) et 2022

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la campagne d'identification et de stérilisation de chats errants sans propriétaire ni détenteur sur la commune, il convient de contracter auprès de la SPA une convention complémentaire pour 2021 d'un montant de 250€ (5 stérilisations) et convenir d'une convention pour l'année 2022 pour un montant de 1000€ (20 stérilisations).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de contracter auprès de la SPA une convention complémentaire pour 2021 d'un montant de 250€ (5 stérilisations) et de convenir d'une nouvelle convention pour l'année 2022 pour un montant de 1000€ (20 stérilisations).**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin de ladite opération de financement.**

DELIBERATION 2021-11-16

Groupement de défense sanitaire de l'Orne : convention pour la lutte contre le frelon asiatique

Vu la délibération n°2020-01-19 du 29 janvier 2020 portant sur la contractualisation d'une convention de lutte contre le frelon asiatique (prise en charge de la commune à hauteur de 50 € par dossier d'intervention, dans la limite 33% du coût TTC supporté par un administré),

Vu la convention signée, le 3 mars 2020, qui concerne la lutte contre la prolifération du frelon asiatique, entre les parties : le Groupement de défense sanitaire de l'Orne et la commune de Tourouvre au Perche, Monsieur le Maire expose qu'il convient de pérenniser ladite convention pour les années à venir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de proroger la convention exposée ci-dessus pour les années à venir,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que :

- un projet de kiosque à pizza a été déposé pour la commune déléguée Tourouvre. Monsieur le Maire précise qu'il n'y pas d'emplacement disponible adéquat sur le domaine public, toutefois libre à l'entreprise de rechercher un emplacement sur le domaine privé.
- concernant la mission d'adressage sur le territoire ; un groupe de travail élargi devra être constitué sur la commune déléguée de Tourouvre. Un recensement des travaux d'élagage devra être fait sur les 10 communes déléguées. Les propriétaires concernés devront être contactés. Une procédure administrative est recensée par l'agent de Police municipale ; celui-ci transmettra les modèles de courriers aux maires délégués.
- le repas annuel des pompiers aura lieu le 17 novembre à Tourouvre, les conseillers y sont invités,
- la collecte de denrées alimentaires par la Banque Alimentaire aura lieu le dernier week end de novembre, l'adhésion d'une dizaine de bénévoles est demandée.
- un point presse aura lieu le 30 novembre à Tourouvre, dans le cadre de la mise en place de 13 défibrillateurs sur la commune nouvelle. Monsieur le Sous-Préfet, les représentants du Crédit Mutuel y assisteront. Les conseillers sont chaleureusement invités à y participer.

Les subventions notifiées sont les suivantes (dépenses : 25 151€) :

DETR ETAT : 12 575.20€

CREDIT MUTUEL : 3 000€

GROUPAMA : 450€

A ce sujet, une formation dite « les gestes qui sauvent » est organisée (3 sessions) en collaboration avec le SDIS de l'Orne. Les inscriptions se feront en mairie.

- En raison des contraintes sanitaires actuelles, l'opération de portage de paniers garnis aux anciens est reconduite pour cette année.

Monsieur Gérard DEVISE informe que le bureau du comité des fêtes de Tourouvre souhaite démissionner, une assemblée générale aura lieu fin novembre.

Monsieur Laurent LEPRETRE :

- indique qu'il conviendrait de repousser les horaires de réunions des commissions (fin de journée)
- rappelle la problématique des dépôts d'ordures ménagères : conteneurs débordant d'ordures ménagères (vers route solaire par exemple), signalisation de la déchetterie à accentuer.
- rappelle que l'élagage des chemins de randonnée sur la commune déléguée d'Autheuil a été effectué il y a 2 ans, demande la période de renouvellement de cette prestation.

Madame Virginie DJENNADI informe qu'une campagne de travaux aura lieu en 2022.

- regrette qu'il n'y est pas prévu la mise en place d'un centre de vaccination temporaire sur la commune.

Monsieur le maire indique que les professionnels de santé ont en charge cette mission (infirmières, médecins, pharmacies).

La séance est levée à 20h30